



Fédération  
Française du  
Sport Automobile

**FFSA**

# 9e Rallye de Saintonge V.H.C

Règlement  
Itinéraire horaire

21-22-23 Juillet 2017

ce reglement complete les regles specifiques rallye VHC et le reglement de la coupe des rallyes VHC

## PROGRAMME DU RALLYE,

PARUTION DU REGLEMENT	05.JUIN.2017	
OUVERTURE DES ENGAGEMENT	06.JUIN.2017	
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	10.JUILLET.2017	
PARUTION DU CARNET D'ITINERAIRE	15.JUILLET.2017	
DATES ET HEURES DES RECOS	15 ET 16 JUILLET	9h00-12h00 -14h00-20h00
	21. JUILLET.2017	9h00-12h00 - 14h00-23h00
MISE EN PLACE DU PARC DEPART	21. JUILLET 16H30	PARC DES EXPOS SAINTES
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS	21 .JUILLET.2017	16H30 à 20h00 parc expos
VERIFICATIONS DES VOITURES	21. JUILLET. 2017	17H00 à 20H30 parc expos
1ere REUNION DU COLLEGE	21.JUILLET 19H30	PARC DES EXPOS SAINTES
PUBLICATION DES ORDRES ET HEURES DE DEPART	21. JUILLET 2017 21H00	PARC DES EXPOS SAINTES
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	21 .JUILLET 2017 21H00	PARC EXPOS SAINTES
DEPART DU RALLYE DE SAINTES	22 .JUILLET <b>8H45</b>	PARC DES EXPOS SAINTES
PUBLICATION DES RESULTATS PARTIELS	TABLEAU D'AFFICHAGE	PARC DES EXPOS SAINTES 12H00
ARRIVEE	23.JUILLET. 00H04	PARC DES EXPOS SAINTES
VERIFICATIONS FINALES	Garage PRAUD	SAINTE
PUBLICATION DES RESULTATS	30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	PARC DES EXPOS SAINTES
REMISE DES PRIX	23.JUILLET 11H00	PARC DES EXPOS SAINTES

## ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASA de Saintonge organise les 21.22.23 juillet 2017 en qualité d'organisateur administratif une compétition automobile nationale de véhicules historiques de compétition.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Poitou-Charentes en date du 26 avril 2017 Sous le n° 12 /2017 et a reçu le permis d'organiser de la FFSA en date du : **23,05,2017** sous le n° 517

Organisateur technique : ASA de Saintonge Jacky Couturier  
7 rue du vigneau 17460 Préguyllac.

## Comité d'organisation :

président Jacky Couturier  
vice-Présidents Christophe Gaudin - Willy Delavaud  
Trésorier Dimitri Baudry  
Secrétaire Elisa Couturier  
Resp. commissaires François Séveno

Secrétariat du rallye : Melle Couturier Elisa 4b rue des roses 17800 Montils  
07.70.86.88.07 / couturier\_elisa@orange .fr

Permanence du rallye : du 6 juin au 20 juillet 2017 : secrétariat du rallye.  
Du 21 au 23 juillet 2017 : parc expos Saintes.

## **OFFICIELS DU RALLYE**

PRESIDENT COLLEGE	J.Luc PHELIPEAU	9061 0	1110
MEMBRE	Jacques TROMAS	128570	1202
MEMBRE	Gilles CHABERNAUD	13554	1101
DIRECTION DE COURSE	Bernard CONDEMINE	6916	1110
ADJOINT PC	Guy TRONCAL	1056	1706
ADJOINT PC	Françoise BOUCHON	17644	1004
Dr COURSE DELEGUE ES	Patrick ORILLAC	14992	1004
Dr COURSE DELEGUE ADJ.	Christian ISNARD	210777	1202
Dr COURSE DELEGUE ES	J.Louis MINEUR	29169	1209
Dr COURSE DELEGUE Adj ;	Narcisse GOUGEON	9709	1721
VEHICULE TRICOLORE	Pierre SCHUBLER	27374	1202
VEHICULE DAMIER	ALAIN BRUN	30267	1706
JUGES DE FAITS	Fernand KAMP	50053	1110
JUGES DE FAITS	H.Louis LEGUELLAUT	5555	1104
MEDECIN CHEF	Patrice DIACONO	27240	1504
COMMISSAIRE TECH.	J.PIERRE SOUCHAUD	08325	1117
RELATION CONCURRENTS	Katy CONDEMINE	56617	1110

## 1.2P ELIGIBILITE

le 9e rallye national vhc de Saintonge compte :

- pour la coupe de France des rallyes vhc 2017.
- pour le championnat des rallyes vhc de la ligue Poitou-Charentes 2017 et de la ligue Limousin.

## 1.3P VERIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 21 juillet 2017 de 16h30 à 20h00 parc des expos à Saintes, Espace Mendès France ou un parc remorque sera mis à leur disposition.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 21 juillet de 17h à 20h30 parc des expos à Saintes.

Les vérifications finales seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte le taux horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€.

les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

## ARTICLE 2P ASSURANCES.

Conforme au règlement stand FFSA.

## ARTICLE 3P CONCURRENTS-PILOTES.

### 3.1P demande d'inscription

3.1.5p toute personne qui désire participer au 9e rallye vhc de Saintonge doit adresser la demande d'engagement dûment remplie avant le 10 juillet 2017 minuit la date de la poste faisant foi.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5 les organisateurs se réserve le droit d'annuler la compétition, les intéressés seront alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P Le nombre des engagés pour les deux rallyes est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	400€
sans la publicité facultative des organisateurs	800€

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription la photocopie de la première page du PTH.

## ARTICLE 4P VOITURES AUTORISEES.

Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2017.

### Définition des périodes de l'annexe K

<b>A</b> Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
<b>B</b> Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
<b>C</b> Période H2	1976
Période I	1977 à 1981

### Définition des périodes de l'annexe J

<b>D</b> Période J1	1982 à 1985
Période J2	1986 à 1990

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 avec PTH FIA ou FFSA.

## ARTICLE 5P PUBLICITE.

La publicité collective et la publicité obligatoire seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES.

6;1P DESCRIPTION : il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents partiront en premier.

Le rallye de Saintonge VHC représente un parcours de 282,600 kms. Il est divisé en 1 étape et 5 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,600 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 la Bonetiere	=	6,000 kms	x 1 fois
ES 2 les Ablains	=	6,800 kms	x 1 fois
ES 3 5.7.9 Juicq	=	13,700 kms	x 4 fois
ES 2.4.6.8.10 Bussac	=	12,250 kms	x 4 fois

l'itinéraire horaire figure dans l'annex « itinéraire »

**6.2p RECONNAISSANCES.** Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6p les reconnaissances auront lieu les :

les 15 et 16 juillet 2017 de 9h/12h - 14h/20h,

le 21 juillet 2017 de 9h/12h - 14h/23h.

7.3.16 « conforme au règlement de la coupe de france rallye VHC 2017 »

**ARTICLE 8P RECLAMATIONS-APPEL.** Conforme au règlement standard  
FFSA.

**ARTICLE 9P CLASSEMENTS.** Conforme au règlement standard FFSA.  
Classement à l'indice de performance.

**ARTICLE 10 P PRIX.**

Coupes ou trophées à chaque équipages

la remise des prix aura lieu le dimanche 23 juillet 2017 à 11 heures salle de spectacle au parc des expos de Saintes sur l'ensemble des deux rallyes, il sera offert à une copilote et un copilote par tirage au sort sur les concurrents classés et présents un engagement gratuit pour l'édition 2018.

A l'issue de la remise des prix un verre de l'amitié sera servi en l'honneur des participants au rallye,